

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)

LA LETTRE PRO

L'ACTU SANTÉ POUR LES PROS DE CENTRE-VAL DE LOIRE

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Culture
Jeunesse
Sport

ars
Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire

N° 65 - du 28 mars 2025



L'ENTRETIEN EXCLUSIF DE LA SEMAINE

Charlotte Parmentier-Lecocq

Ministre déléguée chargée de
l'Autonomie et du Handicap

« Agir ensemble pour l'autonomie et la lutte contre les maltraitances »

A l'occasion de son déplacement en Indre-et-Loire, Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap, a accordé une interview exclusive à La Lettre Pro. Dans cet entretien, elle revient sur les avancées majeures en faveur des personnes âgées et en situation de handicap, rendues possibles grâce à une mobilisation collective. Prise en charge intégrale des fauteuils roulants, ouverture du Gérontopôle Centre-Val de Loire, contrôle exceptionnel de tous les EHPAD, renforcement de la lutte contre les maltraitances... Autant d'actions concrètes pour améliorer la qualité de vie et l'accompagnement des plus vulnérables.

Madame la ministre, lors de votre visite chez Invacare à Fondettes, vous avez réaffirmé l'engagement du gouvernement en faveur d'une prise en charge intégrale des fauteuils roulants. En quoi cette réforme constitue-t-elle une avancée concrète pour les personnes en situation de handicap et comment sera-t-elle mise en œuvre ?

Obtenir un fauteuil roulant a longtemps été un véritable parcours du combattant. Entre les démarches administratives complexes, les délais interminables et des coûts souvent trop lourds à supporter, de nombreuses personnes ont dû renoncer à l'équipement essentiel dont elles avaient besoin ou compter sur l'aide de leurs proches. Cette situation n'était plus tolérable. Grâce à cette réforme, ces obstacles appartiennent au passé. Désormais, chaque fauteuil roulant sera

entièrement pris en charge afin de répondre pleinement aux besoins de chacun. Fini le casse-tête des multiples démarches et des interlocuteurs variés : l'Assurance Maladie devient le seul financeur. Mais nous allons plus loin. Nous améliorons la qualité et la durabilité des fauteuils roulants pour garantir aux usagers des équipements fiables. Nous encourageons également des pratiques plus responsables en revalorisant le forfait réparation et en facilitant l'accès à des fauteuils reconditionnés, tout en laissant aux utilisateurs la liberté de choisir. Fruit d'un travail collectif avec les associations, les professionnels de santé et les acteurs du secteur, cette réforme répond aux attentes des usagers et inscrit durablement la mobilité des personnes en situation de handicap dans notre pacte républicain. En assurant ce droit fondamental à la mobilité, nous réaffirmons un principe essentiel : personne ne doit être laissé de côté. Concrètement, à partir du 1er décembre 2025, les personnes ayant un besoin seront accompagnées par un professionnel de santé (ergothérapeute, médecin...), qui prescrira le fauteuil et les adjonctions associées pour répondre aux besoins : ce sera pris en charge à 100 % avec un seul guichet, l'Assurance Maladie, et dans un délai maximum de 2 mois.

Vous êtes fortement engagée en faveur de la santé et du bien-être des personnes âgées et en situation de handicap. Quelles sont les priorités du gouvernement pour améliorer leur accès aux soins et aux accompagnements nécessaires au quotidien ?

Adapter le système de santé afin qu'il puisse répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, tant en matière de prévention que de soins, est un engagement fort du président de la République. Cette ambition, réaffirmée lors de la Conférence nationale du handicap, vise à garantir un parcours de santé inclusif et à favoriser l'autonomie de chacun. Ma priorité en tant que ministre de l'Autonomie et du Handicap, c'est d'agir en faveur d'une meilleure protection de la santé des personnes en situation de handicap autour de plusieurs axes : mieux identifier les situations de handicap, renforcer la prévention ciblée, améliorer l'accès aux soins quotidiens, développer une offre adaptée et simplifier l'accès aux aides techniques. Au-delà de ces mesures, il est également crucial de faire évoluer la formation et les pratiques des professionnels du secteur médical et médico-social. Je lancerai très prochainement une mission permettant un diagnostic et des propositions à 360° pour répondre aux enjeux de santé des personnes en situation de handicap. Le vieillissement de la population soulève d'importants enjeux en matière de santé pour les personnes âgées. Avec l'allongement de l'espérance de vie, les maladies chroniques ou encore les troubles neurodégénératifs, tels qu'Alzheimer, deviennent plus fréquents. L'accès à des soins adaptés, la prévention de la perte d'autonomie et le maintien du bien-être physique et mental sont donc mes priorités. De plus, la solitude et l'isolement social peuvent aggraver les problèmes de santé, soulignant l'importance du soutien familial et des structures d'accompagnement. La prise en charge des seniors représente un défi économique et organisationnel pour les systèmes de santé, qui doivent s'adapter à ces besoins croissants au regard du virage démographique de notre société. Il y a nécessité de développer des solutions innovantes, au plus près des territoires et répondant aux besoins de nos concitoyens. Ma boussole, la logique dans la prévention et l'accès aux soins : c'est notre responsabilité.

« Aucune situation de maltraitance ne doit rester sans réponse, et chaque personne vulnérable doit pouvoir vivre en sécurité, dans la dignité et le respect »

Vous avez clôturé les Journées Vieillessement et Maintien de l'Autonomie, un rendez-vous incontournable pour les acteurs du Grand Age. Que retenir-vous de cet événement ? Vous avez également inauguré le nouveau Gérontopôle Centre-Val de Loire. En quoi cette structure est-elle, selon vous, particulièrement utile pour accompagner le vieillissement ?

Le Gérontopôle Centre-Val de Loire s'inscrit dans une dynamique nationale portée par l'Union des Gérontopôles de France. Les Gérontopôles apparaissent comme des leviers essentiels pour structurer une réponse innovante, humaine et territorialisée. Le Gérontopôle est un catalyseur : il concentre l'énergie des acteurs du territoire pour faire émerger des projets concrets et utiles. Il favorise l'innovation, fait dialoguer les acteurs et instaure de la transversalité. Il permet de relier les initiatives, d'essayer ce qui fonctionne ici ou ailleurs, et surtout d'entrer dans une démarche apprenante, en s'évaluant et en s'adaptant constamment. Il apporte enfin une réponse à un besoin fondamental : ancrer les politiques publiques dans les réalités du terrain. Les solutions ne peuvent pas être uniquement pensées depuis Paris ; elles s'inventent localement, à l'échelle des bassins de vie, en croisant les savoir-faire. Le Gérontopôle, par son ancrage et sa gouvernance, devient un lieu de coopération où se rencontrent les acteurs publics, privés, associatifs et académiques. C'est un laboratoire d'innovation, mais aussi un lieu de dialogue et de valorisation des bonnes pratiques, au service d'un objectif commun : permettre à chacun de bien vieillir, partout sur le territoire national.



Le gouvernement s'était engagé à contrôler, en deux ans, tous les EHPAD du pays. En Centre-Val de Loire, 312 établissements ont été contrôlés sur site ou sur pièces. Quels enseignements tirez-vous de cette campagne inédite, et quelles seront les prochaines étapes pour garantir un accompagnement de qualité aux résidents ?

J'ai donné une conférence de presse pour annoncer les résultats du plan de contrôle des Ehpads sur l'intégralité du territoire. Ce plan a été inédit par son ampleur, puisque la quasi-totalité des 7 500 Ehpads ont été contrôlés. On peut dresser les conclusions suivantes :

Près de 90 % des inspections n'ont pas débouché sur une injonction (mesure corrective liée à un risque grave). Dans environ 70 % des EHPAD, les inspecteurs ont identifié des éléments à améliorer au sein de l'établissement. Environ 11 % des établissements ont été considérés en situation dégradée (dont une très faible minorité a fait l'objet de sanction administrative – mise sous administration provisoire ou fermeture - 55 établissements sanctionnés sur 7 500). 40 signalements au Procureur de la République ont été réalisés. Il y a peu de variations entre les différents statuts d'EHPAD sur les thèmes que recouvrent les injonctions et prescriptions.

Notre priorité, c'est de garantir un haut niveau de qualité et de sécurité pour nos aînés. C'est pourquoi j'ai voulu renforcer la transparence : les résultats des contrôles seront rendus publics, et les rapports des contrôles seront mis en ligne progressivement, en commençant par les situations les plus critiques. Mais au-delà des contrôles, on ne règlera rien sans plus de moyens humains. Le gouvernement a engagé le recrutement de 50 000 professionnels supplémentaires en EHPAD entre 2022 et 2030, avec déjà 6 500 postes créés cette année. Et nous avons revalorisé les salaires avec la prime Ségur. Enfin, nous soutenons les EHPAD en difficulté : un fonds d'urgence de 300 millions d'euros est prévu pour 2025, et nous lançons un programme national d'accompagnement, via l'ANAP, pour accompagner 600 établissements dans leurs pratiques de gestion.

Cette semaine, vous avez célébré le premier anniversaire de la stratégie nationale de lutte contre les maltraitances. Un an après son lancement, quelles avancées concrètes peut-on déjà observer ? Quels sont les prochains leviers d'action pour renforcer la protection des personnes vulnérables ?

Oui, hier nous avons célébré le premier anniversaire de la stratégie nationale de lutte contre les maltraitances. Ce premier comité de pilotage a permis de rassembler l'ensemble des acteurs mobilisés sur ce chantier majeur, et de mesurer les progrès accomplis. Concrètement, des avancées ont été réalisées sur chacun des cinq axes de la stratégie. Les droits et voies de recours sont mieux connus, les professionnels disposent depuis octobre de guides pratiques de la HAS pour mieux repérer la maltraitance, à domicile comme en établissement. La loi « bien vieillir » a prévu la création de cellules chargées du recueil, du suivi et du traitement des signalements de maltraitance envers les personnes majeures en situation de vulnérabilité au sein des ARS : elles se mettent progressivement en place. Le système d'information assurant la traçabilité des faits de maltraitance, et la plateforme téléphonique nationale, également prévu par la loi, seront mis en service en janvier 2026. Nous avons aussi lancé la généralisation des contrôles d'antécédents judiciaires des professionnels, et affirmé une culture de la bientraitance, avec la mise en œuvre effective du droit de visite dans les établissements.

Parmi les prochaines priorités :

Lancer le plan de contrôle dans les établissements pour personnes en situation de handicap, avec un objectif de 500 inspections dès 2025.

Etendre les contrôles d'antécédents judiciaires aux secteurs du grand âge et de l'autonomie.

Garantir l'exercice réel du droit de visite, en conciliant les volontés des familles et des résidents.

Et enfin, faciliter la communication des personnes en situation de handicap, avec la généralisation des outils de communication alternative et adaptée (CAA), dans la continuité des engagements pris lors de la dernière Conférence nationale du handicap.

Notre objectif reste inchangé : aucune situation de maltraitance ne doit rester sans réponse, et chaque personne vulnérable doit pouvoir vivre en sécurité, dans la dignité et le respect.

SOMMAIRE

L'ENTRETIEN **EXCLUSIF**
DE LA SEMAINE

EN BREF

Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap

EDITO

Pr Bertrand Fougère Professeur de gériatrie à la faculté de médecine de Tours, responsable du Pôle Vieillessement du CHU de Tours et copilote du Grand Défi

EN DIRECT DES TERRITOIRES

Endométriose : 120 professionnels formés dans la région

Dépistage néonatal : trois pathologies supplémentaires

Un appel aux projets innovants dans les hôpitaux de proximité

Succès d'un serious game sur l'administration de médicaments en EHPAD

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

313

C'est l'ensemble des EHPAD de Centre-Val de Loire qui ont été inspectés en deux ans par l'ARS

LA MÉTÉO SANITAIRE

Augmentation des cas de Chikungunya

La tuberculose en Centre-Val de Loire

Rendre les métiers de la santé plus attractifs

L'hôpital Jacques Cœur de Bourges lance un fonds de dotation

Indre : 5 jours sans écran pour 1600 enfants

Santé mentale : à Tours, un auto-questionnaire pour les plaintes cognitives

EN PRATIQUE

Une vidéo de l'Omédit pour prévenir les chutes des seniors

APPELS À PROJETS

AU PROGRAMME

Matinale sur l'eau

Journée de sensibilisation sur l'autisme

Apprendre à réaliser une auto-évaluation

Ciné – débat sur la surdicécité

Webinaire sur la lutte contre le moustique tigre

Journée régionale de la qualité et sécurité des soins

LE COIN RH

Mathieu Penot, IPA en santé mentale au CH George Sand de Bourges



ÉDITO

Pr Bertrand Fougère

Professeur de gériatrie à la faculté de médecine de Tours, responsable du Pôle Vieillessement du CHU de Tours et copilote du Grand Défi

Gérontopôle Centre-Val de Loire : Un trait d'union entre les différents acteurs du vieillissement

Centre d'expertise et d'innovation, le [Gérontopôle Centre-Val de Loire](#) sera le douzième du nom en France métropolitaine, qui en compte désormais un par région, exception faite du Grand Est*. Inauguré hier soir en présence de nombreux élus locaux et de la ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap, Charlotte Parmentier-Lecoq, ce pôle de compétences élargies représente une avancée majeure pour les personnes âgées du Centre-Val de Loire, dont la population est plus vieillissante que la moyenne nationale. Véritable trait d'union entre les différents acteurs du vieillissement, cette structure associative exercera des missions transversales. Recherche, formation, communication, animation de la filière silver économie, soutien aux politiques publiques... Elle rapprochera et facilitera les interactions entre les universités, les soignants, les entrepreneurs, les collectivités territoriales ou les organismes de prévoyance, bien au-delà du monde de la santé, pour stimuler la création de valeur. Elle assurera également une fonction de conseil, par exemple auprès des collectivités qui souhaiteraient adapter leurs infrastructures aux enjeux du vieillissement. Outre cette source de financement, le Gérontopôle Centre-Val de Loire bénéficiera de subventions publiques, mais aussi de cotisations émanant de structures adhérentes qu'elles soient publiques ou privées, pour fonctionner et rayonner dans toute la région. A plus large échelle, la dynamique du vieillissement pose des défis humains, techniques et financiers. La situation exige de repenser notre modèle de société pour permettre aux seniors de mieux vieillir, de renforcer le lien social intergénérationnel et de contribuer au développement économique des territoires. Le Gérontopôle Centre-Val de Loire sera un levier important de cette transformation systémique.

(*) Deux autres Gérontopôles sont en cours de structuration en Martinique et à La Réunion.

EN DIRECT DES TERRITOIRES

Endométriose : 120 professionnels formés dans la région



À l'occasion de la journée mondiale de lutte contre l'endométriose, ce 28 mars, l'ARS revient sur le rôle essentiel de l'association

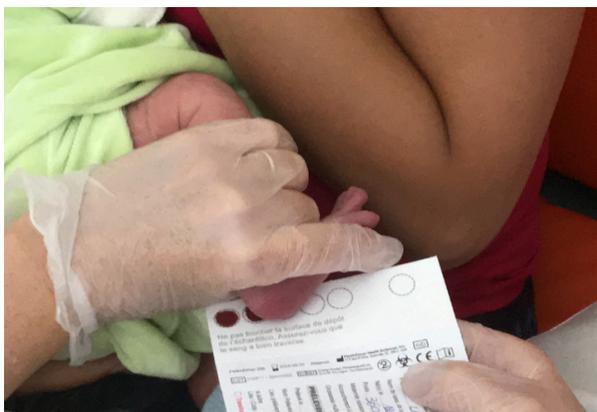
Un appel aux projets innovants dans les hôpitaux de proximité



Hôpitaux de proximité ce sont ces hôpitaux qui, en lien avec les professionnels de ville, proposent une offre de soins rapide au plus proche possible du domicile des patients.

EndoCentre. Mandatée par l'ARS depuis septembre 2023, elle permet d'améliorer la prise en charge de l'endométriose dans la région. L'association se déplace pour « former les professionnels de santé à travers des formations, des webinaires... », explique Colombe Dargnies, coordinatrice du réseau. Parmi eux, des médecins généralistes, des gynécologues, des sages-femmes, des radiologues... « L'idée c'est de former les professionnels de premiers recours pour désengorger ceux de second recours », ajoute-t-elle. Fin 2024, l'association recensait sur leur annuaire 120 professionnels formés dans la région. « On a aussi pour mission de proposer un parcours de soin local, adapté et personnalisé, de manière à ce qu'une patiente n'ait pas à faire 100 km pour consulter un professionnel de santé », poursuit la coordinatrice. L'association sensibilise aussi le grand public via des actions et participe à des projets de recherche. Ce vendredi, le ministère de la Santé a annoncé la signature d'une charte entre l'ARS Nouvelle-Aquitaine et les professionnels de santé libéraux de la région pour mieux accompagner les patients sur ce sujet. « L'objectif de la ministre est que ce soit généralisé à l'ensemble du territoire », précise le ministère.

Dépistage néonatal : trois pathologies supplémentaires



Suite à un avis rendu par la Haute Autorité de santé, trois nouvelles pathologies seront dépistées dans le cadre du programme national de dépistage néonatal, nous mettons tous en œuvre pour être prêt au 1^{er} septembre 2025 : coordination avec les médecins d'aval, informations en maternité auprès de nos

Pour soutenir leurs initiatives, l'ARS Centre-Val de Loire vient de lancer un Appel à manifestation d'intérêt; « Cette deuxième édition de l'appel à manifestation d'intérêt surnommé HPROX vise à soutenir des initiatives nouvelles et innovantes, et plus particulièrement celles en faveur de l'appui aux professionnels de premier recours, détaille Julien Guillaume, responsable de département à la Direction de l'Offre de soins à l'ARS Centre-Val de Loire. L'an dernier, 25 projets avaient été financés dans le cadre de HPROX, pour une enveloppe globale de 1,26 million d'euros » (à cette part variable, s'ajoute une part fixe de 75 000 euros pour chacun des 10 hôpitaux de proximité de la région). Un cahier des charges précise les orientations souhaitées. Cette année, trois d'entre elles sont mises en avant : le programme [Mon Bilan Prévention](#) qui propose des examens aux âges clés de la vie, la prise en charge des soins palliatifs et les actions en lien avec l'iatrogénie médicamenteuse des personnes âgées.

Les porteurs de projets doivent adresser avant le 30 mai 2025 sur le lien suivant un dossier de candidature complet présentant leur demande, l'organisation proposée, les coopérations déployées, la réponse aux missions, les modalités d'évaluation et de suivi, le budget prévisionnel et le calendrier de mise en œuvre :

[Candidater via "Démarches simplifiées"](#)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter ARS-CVL-DIRECTION-OFFRESANITAIRE@ars.sante.fr ainsi que sanae.kanzallah@ars.sante.fr

Succès d'un serious game sur l'administration de médicaments en EHPAD

instances locales et des parents, achats des équipements, formations des professionnels, modification des logiciels informatiques assure la Dr Dufour. Il s'agit du déficit immunitaire combiné sévère (DICS), de l'amyotrophie spinale (SMA) et le déficit en acyl-coenzyme A déshydrogénase des acides gras à chaînes très longues (VLCAD). Elles se rajoutent aux 13 autres pathologies dépistées chez les nouveaux-nés. « Elles seront incluses dans le programme [initial], sur le même support de prélèvement avec les gouttes de sang recueillies sur un papier buvard », indique Diane Dufour, responsable du Centre régional de dépistage néonatal du CHU de Tours. L'échantillon sera récupéré dès les 48 heures de vie du bébé.

Parmi ces trois pathologies graves et mortelles, la plus fréquente est l'amyotrophie spinale. « On ne connaît pas encore les chiffres, mais on peut estimer à un enfant malade sur 10 000 ou 12 000 », reconnaît la responsable. Chaque enfant né sur le territoire français métropolitain et en Outre-Mer pourra bénéficier du programme national de dépistage néonatal.



Lancé il y a un an, le serious game « Les malheurs d'Agathe », créé par l'OMÉDIT Centre-Val de Loire, pour sensibiliser aux risques d'erreurs liés à l'administration des médicaments en secteur médico-social a rencontré un franc succès. D'avril à décembre 2024, ce sont 145 équipes (de 2 à 5 soignants), soit près de 500 soignants, qui ont participé à ce jeu collaboratif mis à disposition gratuitement, lors d'un challenge régional. D'une durée de 30 minutes, ce jeu sérieux contient plusieurs énigmes à résoudre, sous contrainte de temps, en lien avec la « règle des 5B » de la HAS : s'assurer du bon résident, du bon médicament, de la bonne dose, au bon moment et par la bonne voie.

Ces énigmes reposent sur des événements indésirables rencontrés en EHPAD, proches de la vie réelle des soignants. Un débriefing à chaud permet aux équipes de revenir sur leur réflexion et sur les décisions prises pendant le jeu mais aussi d'identifier les points d'amélioration. Le jeu a été très apprécié par les participants, en témoigne le taux élevé de satisfaction de 97% des participants. « Cela confirme qu'une approche ludique permet la formation et le développement de compétences clés, telles que la pensée critique pour la résolution de problèmes », conclut Hugues du Portal, PH coordonnateur OMÉDIT Centre-Val de Loire. Une soirée de remise des prix doit être organisée fin avril pour récompenser les cinq établissements qui ont le plus participé au jeu. Bravo à toutes les équipes !

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

313

C'est l'ensemble des EHPAD de Centre-Val de Loire qui ont été inspectés en deux ans par l'ARS et les conseils départementaux (dont certains plusieurs fois). Ils l'ont été soit sur pièces, soit sur place (23%), selon les risques identifiés au préalable. Les inspections sur place ont permis de relever la disponibilité et la volonté des directions d'EHPAD de répondre à leurs demandes mais aussi quelques écarts comme le manque de qualifications chez certains personnels soignants, (on rappelle que l'ARS finance des formations qualifiantes, le dysfonctionnement du circuit du médicament ou une préparation insuffisante en matière de gestion de crise (besoin d'actualiser les plans bleus).



LA MÉTÉO SANITAIRE



Augmentation des cas de Chikungunya

Santé publique France a recensé 8 600 cas de Chikungunya, dont deux décès en 2025. L'épidémie s'accélère depuis mars et doit se poursuivre lors des vacances de printemps de la région Centre-Val de Loire. L'ARS tient à avertir les professionnels de santé pour qu'ils délivrent les recommandations aux voyageurs, notamment en cas de symptômes évocateurs, pour que le dépistage puisse être fait. [Pour plus d'informations](#).

La tuberculose en Centre-Val de Loire

À l'occasion de la journée mondiale de la tuberculose, le 24 mars, l'ARS revient sur les chiffres de la maladie dans la région. En 2023, 171 personnes étaient atteintes de la pathologie en Centre-Val de Loire, majoritairement des hommes. C'est le deuxième taux le plus élevé de la France hexagonale après l'Île-de-France. Ce taux continue de diminuer depuis dix ans.

Consultez le [bulletin régional](#) de situation épidémiologique produit par la Cellule régionale de Santé publique France en région Centre-Val de Loire.

Pour rappel, tout événement susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population ou sur le fonctionnement de l'offre de soins doit faire l'objet d'un signalement à l'Agence régionale de santé. Le point focal régional, destiné aux professionnels, est joignable 24h/24 7j/7 au 02 38 77 32 10 et par mail à ars45-alerte@ars.sante.fr

EN BREF

Rendre les métiers de la santé plus attractifs, notamment pour les plus jeunes



En 2024, le Contrat local de santé (CLS) sollicitait un groupe de travail notamment auprès de l'ARS pour « réfléchir sur : comment sensibiliser aux métiers de la santé », se souvient Anne-Laure De Metz, coordinatrice du CLS. Un premier axe se résume à présenter les métiers, par exemple via des portes ouvertes, « pour que les personnes puissent soit s'orienter vers ces métiers, soit se dire ce n'est pas fait pour elles, et [éviter qu'elles se] lancent dans une démarche pour se réorienter après », poursuit-elle. La deuxième idée consiste à organiser des événements « pour savoir comment se passent vraiment les métiers de la santé, par exemple comment faire une prise de sang... », détaille la coordinatrice. Le 2 avril prochain, le Centre hospitalier de l'agglomération montargoise (Cham) présentera les métiers du biomédical. Ce même jour, l'Institut de formation des professionnels de santé (Ifps) fera découvrir le métier d'aide-soignante. L'Ehpad La Boisserie, accueillera quant à lui, le 15 avril des demandeurs d'emploi et le 29 avril des scolaires pour découvrir les métiers d'aide-soignant, d'infirmière et d'auxiliaire de vie. L'ARS encourage par ailleurs tous les établissements à accueillir en stage de découverte des métiers les élèves de Troisième et de Seconde générale et technologique. L'accueil des élèves qui aura lieu du 16 au 27 juin prochains se prépare en ce moment, pensez-y ! [+ d'info sur le site de l'ARS](#)

Indre : 5 jours sans écran pour 1600 enfants



Tandis que les autorités sanitaires multiplient les alertes sur les dangers pour la santé des enfants d'une surexposition aux écrans (myopie, diabète, obésité...), des collectivités prennent le taureau par les cornes. Impulsée depuis 2019 dans le cadre du contrat local de santé, l'opération, Ecrans à la diète s'est déroulée cette semaine à Châteauroux. « Cette année, 1600 enfants et leur famille ont reçu un passeport pour les inviter à participer à cette campagne de prévention autour du numérique, résume Corinne Bordin-Lherpinière, coordinatrice territoriale de santé à Châteauroux. Nous proposons aux familles de réguler leur temps d'écran (pas d'écran le matin avant l'école, à la sortie et le mercredi). Les enfants peuvent noter dans leur passeport s'ils ont parvenu à réduire le temps d'écran, et par quelle activité ils l'ont remplacé. Ce défi, partagé collectivement, peut servir aux plus fragiles. » Plusieurs événements ont été proposés pendant cette semaine, une pièce de théâtre « le voyage de Chloé », une exposition Miroir sur la réalité, et un spectacle « Lonely Sweetie ». L'objectif de cette initiative, menée avec le soutien financier de la CPAM de l'Indre, de La CAF de l'Indre, de L'ARS et de Châteauroux métropole, n'est pas de diaboliser les écrans, analyse Corinne Bordin-Lherpinière mais de donner des outils pour aider les familles à se fixer des règles claires et cohérentes, montrer l'exemple et responsabiliser les enfants.

L'hôpital Jacques Cœur de Bourges lance un fonds de dotation



À l'occasion des 30 ans du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges, l'établissement a organisé un gala des mécènes ce lundi 24 mars. Cette soirée a aussi permis de lancer officiellement un fonds de dotation, « pour faire participer les acteurs du territoire à la santé du territoire, explique Rémi Fauquembergue, directeur du centre hospitalier. On lance ce fonds de dotation avec trois thématiques. »

La première concerne la qualité de vie des professionnels. « A titre d'exemple, [on pense à] avoir des équipements qui permettent d'attirer et de fidéliser les professionnels comme une salle de sport avec un professeur », poursuit-il.

La deuxième s'intéresse à la qualité de vie hôtelière. « Le bâtiment a 30 ans donc on a certaines chambres qui pourraient être plus accueillantes et moins hospitalières. »

Enfin le dernier volet porte sur l'innovation, « cela va dépendre des projets des médecins, mais ça peut concerner des équipements plus spécifiques comme des robots chirurgicaux. »

Le centre hospitalier a déjà récolté 15 000 euros et enregistré quelques promesses de dons.

Santé mentale : à Tours, un auto-questionnaire pour les plaintes cognitives



Désireux de développer de nouveaux outils pour aider les personnes souffrant de troubles psychiques, Se Rétablir 37, centre de réhabilitation psychosociale du CHRU de Tours, dirigé par le Dr Jérôme Graux, a créé l'ANCOG, un auto-questionnaire permettant d'évaluer leurs plaintes cognitives.

« Les personnes souffrant d'un trouble psychiatrique peuvent rencontrer des troubles cognitifs (perte de la mémoire, de l'attention ou de la concentration...) susceptibles d'avoir un impact très invalidant au quotidien, observe Hélène Cléry, ingénieure de recherche au centre de réhabilitation sociale du CHRU de Tours. Comme il n'existait pas beaucoup d'outils permettant d'évaluer ces plaintes, nous avons créé l'ANCOG. »

L'ANCOG s'adresse aux patients de moins de 55 ans souffrant de tous types de troubles psychiatriques. Il comporte 24 questions simples recouvrant huit grandes sphères cognitives (fonctions attentionnelles, vitesse de traitement, mémoire de travail, mémoire épisodique, flexibilité, organisation, inhibition, repérage visio-spatial) pour lequel le répondant utilise la même cotation (entre jamais et très souvent). « Avec cet outil, nous souhaitons aider les patients à mieux exprimer leurs difficultés et leur proposer une offre de soins plus adaptée à leurs besoins », explique Hélène Cléry. Construit pendant un an et demi avec Le CH Le Vinatier à Lyon et l'hôpital Sainte-Anne à Paris, l'ANCOG a été expérimenté auprès de 500 personnes (pour moitié patients psychiatriques et pour moitié patients témoins). Le questionnaire est en

phase de validation. Quand sa validité aura été démontrée (un article doit paraître dans une revue scientifique), il pourra être diffusé à d'autres établissements.

EN PRATIQUE

Une vidéo de l'Omédit pour prévenir les chutes des seniors

Dans le cadre du plan antichute des personnes âgées, l'Observatoire du médicament, des dispositifs médicaux et des innovations thérapeutiques (OMÉDIT) Centre-Val de Loire a coordonné la réalisation d'une vidéo grand public pour sensibiliser au risque de chute des personnes âgées. Réalisée par un groupe de travail régional rassemblant des représentants d'usagers, aidants, professionnels de l'aide à domicile, pharmaciens hospitaliers et libéraux, [cette vidéo de 1'42](#) a été conçue pour être diffusée dans les salles d'attente des établissements de santé ou des cabinets libéraux mais aussi les pharmacies d'officines. Elle met notamment en alerte les seniors polymédiqués (+ de 5 médicaments) ou qui prennent un nouveau traitement, les invite à identifier les éventuels signes avant-coureurs (hypoglycémie, vertige, faiblesse musculaire ou perte d'équilibre...) et à en parler à leur médecin ou à leur pharmacien. Elle rappelle aussi qu'il ne faut pas arrêter un traitement prescrit sans l'avis d'un professionnel de santé.

APPELS À PROJETS

Prévention de la dénutrition des personnes âgées en EHPAD

Hôpitaux de proximité : appel à manifestation d'intérêt pour soutenir et valoriser les projets innovants dans le soin de proximité

Création de 7 places de maison d'accueil spécialisée (MAS) pour adultes avec troubles du spectre de l'autisme (TSA) dans le département du Cher

Egalité femmes-hommes : appel à projets de la Préfecture Centre-Val de Loire pour soutenir les initiatives s'inscrivant dans les orientations prioritaires de la politique nationale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Appel à manifestation d'intérêt - Fonds d'Appui à la Transformation des établissements et services pour personnes en situation de handicap pour la période 2024-2027

AU PROGRAMME

Matinale sur l'eau

Ciné – débat sur la surdicécité

Le 3 avril, à 20h15, l'Équipe Relais

Le **2 avril**, de 8h15 à 12h30, le directeur du territoire Val de Loire Sologne organise une matinale sur la thématique de l'eau, au Novotel d'Amboise, 17 rue des Sablonnières.

L'occasion de faire le point sur les nouvelles réglementations en vigueur, le programme de gestion de l'eau, les solutions pour sécuriser le territoire face aux enjeux climatiques et sur l'impact de l'intelligence artificielle au service de l'eau.

[Lien pour s'inscrire](#)

Journée de sensibilisation sur l'autisme

Le **2 avril**, de 9h30 à 12h, à l'occasion de la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, l'association Agir et vivre l'autisme (AVA) organise un événement sportif (marche/cross/flashmob) rassemblant notamment les jeunes d'AVA au parc des Bretonnières à Joué-les-Tours. Inscription obligatoire sur [ce lien](#).

Le **2 avril**, de 16h à 18h, la région Centre-Val de Loire propose aussi une journée de sensibilisation à l'autisme autour des thématiques de l'emploi, de l'habitat et de la culture pour tous. L'événement aura lieu au Conseil régional, hémicycle Jean Zay, 9 rue Saint-Pierre Lentin à Orléans.

La directrice générale de l'ARS, Madame Clara de Bort sera également présente. Inscription sur ce lien : [ce lien](#).

Apprendre à réaliser une auto-évaluation

Le **3 avril**, de 11h30 à 12h30, la structure régionale d'appui (SRA) à la qualité des soins et à la sécurité des patients Qualiris organise un webinaire spécifique pour préparer et réaliser une auto-évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Objectif : Faire de son auto évaluation un projet stratégique et un tremplin de la démarche qualité.

Les inscriptions se terminent le 1er avril.

[Lien d'inscription](#)

Handicaps Rares Centre Val de Loire et l'association Phare d'Ouest organisent un ciné-débat sur le thème de la surdicécité (la surdité et la cécité) à la Maison de la Culture à Bourges. Le film « Nemchou » sera projeté, puis, un débat aura lieu sur l'accessibilité des personnes sourdes et aveugles. L'entrée est gratuite sur réservation. [Pour s'inscrire](#)

Webinaire sur la lutte contre le moustique tigre

Le **4 avril**, de 9h30 à 12h, la Direction de la santé publique et environnementale de l'ARS propose un webinaire de sensibilisation à la lutte contre le moustique tigre anti-vectorielle à destination des collectivités. Cet événement sera l'occasion de rappeler le bilan épidémique concernant les maladies transmises par le moustique tigre dans la région et d'aborder les stratégies de lutte. Pour participer au webinaire contacter :

ars-cvl-sante-environnement@ars.sante.fr

Journée régionale de la qualité et sécurité des soins

Le **27 novembre**, l'ARS et la Structure régionale d'appui (SRA) Qualiris organisent une journée régionale dédiée à la qualité des soins en secteur sanitaire, en présence de la Haute Autorité de santé.

Les informations sur le lieu et le programme seront communiquées ultérieurement.

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre Pro en écrivant à

[ARS-CVL-](#)

COMMUNICATION@ars.sante.fr

NOMINATION



Mathieu Penot, IPA en santé mentale au CH George Sand de Bourges.

Après y avoir exercé pendant 11 ans comme infirmier, Mathieu Penot, 41 ans, est désormais infirmier en pratique avancée en santé mentale au Centre hospitalier George Sand de Bourges (Cher). Ayant décroché son master 2 d'IPA à Tours - promotion 2022-2024 - il a pris ses nouvelles fonctions en septembre 2024. « Je ressentais le besoin d'en faire plus pour les patients, pour accompagner ceux qui sont hospitalisés au long cours et ceux qui sortent de l'hôpital, c'est la raison pour laquelle j'ai voulu devenir infirmier en pratique avancée », explique Mathieu Penot, qui fait partie des six IPA en poste au CH George Sand, trois autres étant en formation. « Nous avons un rôle

central dans la prise en charge des patients, en assurant notamment la coordination avec les médecins traitants avec lesquels nous sommes en relation. Le but est de décroquer et déstigmatiser la psychiatrie en permettant la prise en charge des patients hors de l'hôpital. »

L'IPA est très satisfait de ses nouvelles fonctions, qui lui ont notamment permis, grâce à l'application par son établissement d'un décret de mars 2020, de conserver son ancienneté et de voir son salaire progresser de 500 euros par mois. Il apprécie aussi, sur le plan institutionnel, la reconnaissance du métier d'IPA par son hôpital. La directrice du CH George Sand, Marie Roulx-Laty, a en effet instauré une réunion mensuelle avec les IPA pour faire le point sur l'évolution du métier et des projets en cours. « Il y a une vraie volonté de développer la pratique avancée dans l'établissement », se réjouit Mathieu Penot.

Pour rappel, l'ARS Centre-Val de Loire s'inscrit dans le développement de la pratique avancée et accompagne financièrement les professionnels infirmiers qui s'engagent dans la formation d'IPA. Tous les détails et la marche à suivre pour être candidats :

Dispositif d'accompagnement de la formation IPA - Campagne d'appel à candidatures 2024-2025 | Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Pour plus de renseignements, contacter Anne Bencteux, conseillère pédagogique et technique régionale à l'ARS Centre-Val de Loire : anne.bencteux@ars.sante.fr



Responsable de territoire DAC - Appui santé 37

2 médecins généralistes à Chanceaux sur Choisille

Chargé de veille et de sécurité sanitaire H/F

Médecin qualité des soins / Gestion des risques associés aux soins

Une sage-femme à la MSP du Grand Saint Laurent à Pithiviers

Médecin généraliste à Saint-Claude-de-Diray (41)

Médecins généralistes à la MSP de Chailles

Médecin diabétologie, endocrinologie nutrition et médecine interne, CH de Blois

Médecin généraliste à Saint-Claude-de-Diray (41)

Médecin en MSP à Sancergues (18)

Médecin Conseil à Orléans

Médecin généraliste au CRAtb à Tours

Chargé de veille et de sécurité sanitaire H/F à Orléans

Médecin généraliste en MSP à St-Amand-Montrond

**S'abonner à la Lettre
Pro ARS Centre-Val
de Loire**

**Consulter les Lettres
Pro précédentes**

**Proposer un sujet,
un événement, une
offre d'emploi...**



La Lettre Pro - 65 du 28 mars 2025
Directrice de la publication : Clara de Bort
Réalisation / rédaction : Communication ARS Centre-Val de Loire
Crédit photos : ARS Centre-Val de Loire

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)